



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 octobre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 octobre 2008

**Garantie d'emprunt accordée à l'UDAF des Deux-Sèvres auprès du
Crédit Mutuel pour les travaux sur des locaux situés à Niort**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard ZABATTA
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2008

DELIBERATION D20080383

DIRECTION DES FINANCES

**Garantie d'emprunt accordée à l'UDAF des Deux-Sèvres auprès
du Crédit Mutuel pour les travaux sur des locaux situés à Niort**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la demande formulée le 22 juillet 2008 par l'Union Départementale des Associations Familiales des Deux Sèvres (UDAF), tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un emprunt de 100 000 € destinés à financer le coût de travaux sur ses locaux à Niort (Siège),

Vu l'article R. 221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accorder sa garantie à l'UDAF pour le remboursement de la somme de 50 000 €, représentant 50% de l'emprunt de 100 000 € que l'UDAF se propose de contracter avec le Crédit Mutuel. Ce prêt est destiné à financer le coût des travaux sur les locaux de l'UDAF (toitures et changement des ouvertures).

Les caractéristiques de ce prêt consenti par le Crédit Mutuel sont les suivantes :

Prêt N° 1 :

Prêteur :	Crédit Mutuel
Nature du prêt :	Taux fixe
Montant du prêt :	100 000€
Taux d'intérêts actuariel annuel :	5.65 %
Echéances	Mensuelles
Durée de la période d'amortissement	15 ans
Type d'échéances :	Constantes
Taux annuel de progressivité :	0.0%

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Mutuel par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :
- A signer la convention
- A signer les contrats de prêt lorsqu'ils seront établis par le Crédit Mutuel
- A intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel et l'UDAF des Deux-Sèvres

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,

Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD